



Préavis n° 5/15 au Conseil communal

Sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette

Délégué municipal :
M. Jean-Christophe de Mestral

Aubonne, le 25 août 2015



TABLE DES MATIERES

1. <i>Résumé</i>	3
2. <i>Historique</i>	3
3. <i>Situation actuelle</i>	3
4. <i>Aspects techniques</i>	3
5. <i>Demande de crédit</i>	4
6. <i>Aspects financiers</i>	4
7. <i>Financement et amortissement</i>	4
8. <i>Aspects juridiques</i>	4
9. <i>Conclusion</i>	5



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Résumé

Par le présent préavis, la Municipalité vous propose la sécurisation des usagers des transports publics et de la mobilité douce aux lieux dits l'Ouriette et la Levette par la construction d'un trottoir complet le long de la route d'Allaman ainsi que la mise en place de deux arrêts de bus de Transports ARCC pour un montant de Fr. 453'000.-- TTC.

2. Historique

La sécurisation décrite ci-dessus a toujours été une préoccupation de la Municipalité. Les premières mesures ont consisté à utiliser le trottoir le long de la rue de l'Ouriette en passant à l'intérieur de la propriété Merck-Serono. La Municipalité a également, avec l'aimable autorisation de la famille Tellenbach, mis en place un arrêt de bus sur la propriété de cette famille.

3. Situation actuelle

Le développement important des activités de la société Merck-Serono accompagné d'une desserte à la cadence du quart d'heure aux heures de pointe par les transports publics a conduit la Municipalité à proposer les travaux cités dans le résumé.

Le projet de packaging de Merck-Serono a nécessité toute une série de travaux préparatoires entre la rue de l'Ouriette et la RC 54 et a conduit la Municipalité et la société Merck-Serono, en accord avec les services de l'Etat, à entreprendre rapidement ces travaux.

Sur ce tronçon de la RC 54, la vitesse est limitée à 80 km/h. Le trafic journalier moyen (TJM) de 2010 mentionne que 13'500 véhicules y circulent chaque jour. Cette route fait partie des lignes 720, 721 et 725 de l'ARCC reliant Aubonne à la gare.

4. Aspects techniques

Le trottoir le long de la rue de l'Ouriette devant être déplacé pour les travaux du packaging, la Municipalité a pris l'option de créer un trottoir définitif le long de la route cantonale ainsi qu'un arrêt de bus dans le sens montant.

Simultanément l'arrêt de bus sur la propriété Tellenbach est prévu être adapté aux normes actuelles.

Ce tronçon rectiligne de la RC 54 a un gabarit de 8,20 m. soit deux voies à 3,50 m. et une bande cyclable sur la voie montante de 1,20 m. (Allaman - Aubonne).

La Commune n'a pas souhaité reprendre la route cantonale jusqu'au chemin des Muriers et a donc dû engager un dialogue intense avec les services de l'Etat pour sécuriser la traversée de la route cantonale. Cette sécurisation est prévue être réalisée par un îlot central et par une surface teintée en jaune en amont et en aval du dit îlot. Il n'a en effet jamais été possible d'obtenir l'autorisation, hors localité, de marquer un passage jaune sécurisé.



5. Demande de crédit

• Génie civil	Fr.	253'000.--
• Appareillage	Fr.	4'000.--
• Eclairage public	Fr.	55'000.--
• Signalisation verticale et horizontale	Fr.	19'000.--
• Honoraires bureau géomètre	Fr.	7'500.--
• Honoraires bureau d'ingénieurs	Fr.	43'000.--
• Divers et imprévus (environ 10%)	Fr.	37'500.--
• TVA 8% et arrondis	Fr.	34'000.--
Total demande de crédit	Fr.	453'000.--

6. Aspects financiers

Comme indiqué dans le résumé ci-dessus, le coût global des travaux s'élève à Fr. 453'000.-- TTC.

En raison de l'excellente relation entre Merck-Serono et la Commune ainsi qu'à l'intérêt de l'entreprise de voir ses collaborateurs mieux sécurisés, il a été possible de partager les frais relatifs à ces travaux en deux parts. Ainsi la société Meck-Serono a-t-elle financé le projet à hauteur de Fr. 195'000.-- HT soit Fr. 211'000.-- TTC, le solde étant à charge de la Commune.

Les travaux déjà réalisés ont été financés par Merck-Serono.

7. Financement et amortissement

a) Plan des investissements

Le plan quinquennal prévoit un investissement de Fr. 200'000.-- pour l'année 2015.

b) Financement

Le crédit de Fr. 453'000.-- sera couvert pour Fr. 211'000.-- par la participation de Merck-Serono et le solde par la trésorerie courante.

c) Amortissement

L'investissement final à charge de la commune de Fr. 242'000.-- sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs, compte N° 9282.02 du bilan, qui présente un solde de Fr. 1'100'000.--.

d) Impact sur le compte de fonctionnement

Pas d'impact sur le compte de fonctionnement.

8. Aspects juridiques

Le projet a fait l'objet de la consultation usuelle des services et a été établi en tenant compte de leurs demandes. Une enquête publique sera ouverte pour légaliser l'implantation des ouvrages sur les parcelles de Merck-Serono et de la famille Tellenbach par des servitudes publiques de passage et d'usage de place.



9. Conclusion

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 5/15 relatif à la sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette,
- ouï le rapport de la commission d'achat et vente de terrains chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. accorde un crédit de Fr. 453'000.-- TTC pour les travaux de sécurisation des usagers des transports publics et des piétons de l'Ouriette,
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par une participation de Merck-Serono à hauteur de Fr. 211'000.-- TTC et le solde par la trésorerie courante,
4. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs, compte N° 9282.02 du bilan.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 25 août 2015

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire adj. :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 1^{er} septembre 2015

Annexes : plan de situation
fiche d'investissement